

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 mars 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DTUP 007-2003/10/CC**

**■ Approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession relatif aux parcs de stationnement Source du Pré et Jardin de la Ville à La Ciotat. Affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme  
DIFRA 10/4297/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération TRA 6/424/CC du 22 mai 2006, le Conseil de Communauté a approuvé une convention de délégation de service public avec la société Vinci Park France, pour la réalisation et l'exploitation de deux parcs de stationnement souterrains à La Ciotat : Jardin de la Ville et Source du Pré.

L'investissement total pour ces deux parkings s'élève à 22 267 000 euros HT.

Le plan de financement initial prévoyait le versement par la communauté urbaine au concessionnaire d'une subvention d'équipement de 9 500 000 euros ; le reste du financement étant apporté par le délégataire.

L'affectation de l'autorisation de programme correspondante a été approuvée par délibération TRA 7/425/CC du Conseil de Communauté du 22 mai 2006.

Le contrat de concession n° 06/123 a été notifié au délégataire le 18 août 2006.

Pendant la réalisation des travaux, plusieurs événements imprévisibles sont survenus et ont conduit MPM à approuver une enveloppe complémentaire de 1 000 000 d'euros, en prévision d'un partage des risques sur des bases négociées. Les travaux étant désormais achevés et les coûts définitifs connus, il est nécessaire de revoir certaines clauses du contrat de concession justifiant la passation d'un avenant n° 1.

Cet avenant joint à la présente délibération a pour objet :

- d'intégrer les dispositions constructives indispensables dans les ouvrages pour :
  - respecter la nouvelle réglementation incendie parue postérieurement à la finalisation du contrat,
  - tenir compte de la rencontre de sujétions imprévues pendant les travaux liées principalement à une mauvaise implantation des conduites de la station d'épuration au droit du parking Source du Pré,
- de porter le montant de la subvention d'équipement versée par MPM à 11 146 832 euros,
- de porter le terme de la convention de concession au 30 avril 2037, conformément à la durée d'exploitation de 28 ans fixée au contrat.

La Commission de délégation de service public a rendu un avis favorable sur cet avenant, au cours de sa séance du 10 mars 2010.

Il est nécessaire de porter définitivement le montant de l'autorisation de programme de 10 500 000 euros à 11 150 000 euros, soit une revalorisation de 650 000 euros, pour couvrir l'avenant.

La création de la revalorisation de l'autorisation de programme est présentée au Conseil de ce jour dans la délibération cadre des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2010.

Il convient dès lors d'affecter cette revalorisation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les délibérations du Conseil de Communauté TRA 6/424/CC et TRA 7/425/CC du 22 mai 2006 ;
- L'avis de la Commission de Délégation de Service Public

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession n° 06/123.
- Qu'il convient de revaloriser l'Autorisation de Programme concernant la concession des parcs de stationnement souterrains Source du Pré et Jardin de la Ville à La Ciotat.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n° 1 au contrat de concession n° 06/123 passé avec la société Vinci Park France concernant les parcs de stationnement souterrains Source du Pré et Jardin de la Ville à La Ciotat, portant le terme de la concession, au 30 avril 2037 au lieu du 17 août 2036, et portant la subvention d'équipement de MPM à 11 146 832 euros soit une subvention complémentaire de 1 646 832 euros

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

**Article 3 :**

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour un montant de 650 000 euros, faisant passer celle-ci de 10 500 000 euros à 11 150 000 euros.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – N° opération : 2006/00083 – Nature : 2042 – Fonction : 820 - Sous politique : C350 répartis prévisionnellement comme suit :

CP 2010 : 1 650 000 euros

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à la Coordination  
des politiques d'accessibilité aux transports en commun  
et des parcs de stationnement communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI